



AU PIED DE MON ARBRE

Bulletin d'information gratuit à usage interne du Cercle

N° 14 – sept./oct. 2003

Quand la Mélie s'en mêle...

La Marie elle s'rait un peu jalouse de l'Emile pac'qui fait sa généalogie. Chaque fois qu'elle peut m'envoyer une pique de c'côté-là elle ne m'loupe pas. Elle se figure qu'on cherche surtout des héritachs. Vous savez ben avec ses sous... J'lai d'jà dit c'est un bon passe-temps pou un r'traité. Pendant qui fait ça l'Emile n'est pas dans mes jambes à v'nir soul'ver les couverc' pou goûter mes sauces. C'est une manie qu'il a, d'abord sa mère l'app'lait d'jà "cul d'casseroles". Vaut mieux qui s"débat' avec ses ancêtres. Il est toujou entrain d'écrire à droite à gauche. Si tout l'monde écrivait comme lui not' Joël f'rait 60 heures par semaine. Pis des fois en r'muant des pap'rasses i trouve des lett' ou des histoires qui sont putôt drôles. N'en v'là un exemp'. C'est une let' qu'est adressée à Mr l'maire d'un village de par cheux nous en 1927 : "Monsieur l'maire, Madame X fait les matelas de tout l'villach' sous ma f'net'. Je n'emp^che pas qu'elle fasse les siens mais ceux de tout l'monde, c'est pas normal. Je suis forcé de fermer mes f'nêtres, surtout au moment des r'pas. Je crois qu'le conseil s'ra d'avis avec moi faut qu'ça cesse..." Un mat'las ça passe. Des mat'las... Bonjour les odeurs... N'en v'là une aut' qu'est un peu pus vieille, trouvée pa un généalogiste qu'est pus ferré qu'l'Emile : "13/12/1775. Marie... femme à François... ci devant drapier à... à présent détenu pour imbécillité, en l'hôpital général à Paris étant décédé ces jours derniers, a laissé 3 enfants en bas-âge, dont deux également imbéciles..." Et allez don ! Ca a au moins l'mérite d'êt' clair. On n'tourne pas autour du pot. C'est sûr que quand qu'vous trouvez des trucs ainsi dans vot'fami' y a d'quoi faire la trogne. Faut admett' que c'est pas pus mauvais pou rabatt' l'caquet d'ceux qui croient qui sortent d'la cuisse du Jupiter (ou du Zizou d'puis l'mondial...) Selon l'Emile la généalogie elle remet tout l'monde à sa place. On r'trouve ses racines. Moi j'pense que c'est à cause de ces sapré racines là qu'l'Emile est si entiché pou la forêt...

Adresse E-mail Cercle : cgpl-545@netcourrier.com

Site Internet : <http://membres.lycos.fr/genealongwy>

SOMMAIRE

✓ Palmarès patronymique
✓ Calendrier des permanences (2 ^{ème} semestre)
✓ Réforme du nom de famille
✓ Informations diverses
✓ Une page d'histoire : État-civil de Dombras
✓ Informations sur les recherches concernant les militaires
✓ Les recherches généalogiques concernant l'Algérie

Les patronymes les plus fréquents de France (§ extrait du *Républicain Lorrain*)

Rang	Nom	Nbre de foyers	Nbre de porteurs	Rang	Nom	Nbre de foyers	Nbre de porteurs
1	Martin	61 951	Soit env. 168 000	26	Faure	16 297	44 000
2	Bernard	32 011	86 500	27	Vincent	16 209	43700
3	Thomas	27 854	75 200	28	Dupont	15 698	42 400
4	Petit	26 854	72 500	29	Martinez	15 628	42 200
5	Durand	26 780	72 300	30	André	15 190	41 000
6	Richard	25 945	70 000	31	Mercier	15 154	40 900
7	Moreau	25 311	68 300	32	Garnier	14 916	40 300
8	Dubois	25 128	67 800	33	Guérin	14 898	40 200
9	Robert	24 768	66 800	34	Gauthier	14 766	39 900
10	Laurent	23 020	62 150	35	Chevalier	14 589	39 400
11	Simon	23 014	62 100	36	Muller	14 498	39 100
12	Michel	22 349	60 000	37	Perrin	14 351	38 700
13	Leroy	20 143	54 300	38	Lefèvre	13 715	37 000
14	Garcia	20 081	54 200	39	Legrand	13 715	37 000
15	Lefebvre	19 315	52 150	40	Clément	13 455	36 300
16	Roux	19 282	52 000	41	Robin	13 422	35 000
17	David	18 499	50 000	42	Morin	13 272	35 800
18	Bertrand	18 386	49 000	43	François	13 192	35 600
19	Fournier	17 677	47 700	44	Mathieu	12 928	34 900
20	Girard	17 546	47 300	45	Nicolas	12 725	34 300
21	Bonnet	17 484	47 200	46	Masson	12 687	34 250
22	Morel	16 547	44 700	47	Gautier	12 599	34 000
23	Rousseau	16 492	44 500	48	Roussel	12 531	33 800
24	Lambert	16 418	44 400	49	Henry	12 462	33 650
25	Blanc	16 400	44 300	50	Lopez	12 369	33 400

F Suivent Fontaine, Boyer, Marchand, Brun, Duval, Meunier, Denis, Giraud, Vidal, Sanchez, Meyer, Blanchard, Dufour, Dumont, Arnaud, Perez, Gaillard, Brunet, Fabre, Lucas, Roche, Lemaire, Joly, Noël, Roy, Barbier, Marie, Leroux, Gérard, Colin, Fernandez, Dumas, Roger, Aubert, Renard, Renaud, Rey, Schmitt, Picard, Lacroix, Lemoine, Rodriguez, Leclerc, Olivier, Rolland, Bourgeois, Caron, Carpentier, Philippe, Benoît (100^{ème}), Dupuy...

* D'après : *Trésors et secrets de la Généalogie*, par Jean-Louis Beaucarnot, Lattès, 1999

CALENDRIER DES PERMANENCES 2^{ème} SEMESTRE 2003

Adresse du local : École Jean de La Fontaine
16 B, boulevard du 8 mai 1945 – 54350 MT-ST-MARTIN - & 03.82.25.71.88

* * * * *

- § Le 1^{er} mercredi de 14 h à 17 h
- § Les 2^{ème} et 4^{ème} samedis de 14 h à 17 h
- § Le 3^{ème} mardi de 20 h à 22 h
- § Le 4^{ème} jeudi de 20 h à 22 h
- § *Le 3^{ème} samedi : cours de paléographie dispensé par M. TARNUS à 14 h*

Mois	1 ^{er} mercredi	2 ^{ème} samedi	3 ^{ème} mardi	3 ^{ème} samedi paléographie	4 ^{ème} jeudi	4 ^{ème} samedi
septembre	03	13	16	20	25	27
octobre	01	11	21	18	23	25
novembre	05	08	18	15	27	22
décembre	03	13	16	20	Noël	27

JOURS	RESPONSABLES
3 ^{ème} mardi	Mmes BERGUET - MARCHAL – MM. COIGNARD - CHEZEAUX
1 ^{er} mercredi	Mme MARCHAL – MM. GUERRE - SIMONET
4 ^{ème} jeudi	MM. COIGNARD – DEGOUTIN – BREDEN - BARTHELEMY
2 ^{ème} samedi	Mmes BERGUET – GONCALVES – M. LIBERT
4 ^{ème} samedi	Mmes BANCK – BERGUET – GONCALVES – M. SIMONET

NUMÉROS UTILES

Mme BANCK	03.82.24.49.37	M. DEGOUTIN	03.82.44.08.02
Mme BERGUET	03.82.44.94.19	Mme GONCALVES	03.82.23.77.74
M. BARTHELEMY	03.82.26.21.28	M. GUERRE	03.82.23.59.43
M. BREDEN	03.82.44.00.61	M. LIBERT	03.82.44.41.45
M. COIGNARD	06.08.28.88.36	Mme MARCHAL	03.82.89.83.36
M. CHEZEAUX	03.82.89.85.55	M. SIMONET	03.82.24.42.86

RAPPEL : Avant de vous déplacer, il est vivement conseillé de téléphoner à l'un des responsables pour s'assurer que la permanence a bien lieu.

È RÉFORME DU NOM DE FAMILLE

Début avril 2003, le Sénat a voté le report, au 1^{er} janvier 2005, de l'application de la nouvelle loi du 4 mars 2002 sur la transmission du patronyme, en proposant quelques retouches. Cette loi a d'ailleurs suscité de vives réactions de la part des spécialistes de l'état civil, des notaires, des juristes, de l'Union nationale des associations familiales et des généalogistes.

Rappelons que depuis le XI^{ème} siècle les Français prennent le nom de famille de leur père. Désormais, les parents pourront choisir de donner à leur enfant le nom du père, de la mère ou des deux dans un ordre choisi par eux. A défaut d'accord entre les parents, ce sera le nom du père qui sera retenu.

La loi du 4 mars 2002 privait la mère naturelle de la possibilité de transmettre son nom à l'enfant. Selon la proposition sénatoriale, la mère pourra donner son nom si elle reconnaît l'enfant en premier avant la naissance.

La loi donnait la possibilité aux parents et à l'enfant lui-même parvenu à l'âge adulte de modifier le patronyme initialement attribué. Le Sénat a posé le principe de l'unicité du choix. Celui-ci ne peut être exercé qu'une seule fois et par les parents. On ne peut donc pas défaire un patronyme pour en établir un autre.

Selon la nouvelle loi, l'adopté voyait s'ajouter à son nom d'origine les noms des adoptants sans limitation de nombre ; chacun des adoptants pouvait transmettre son double patronyme. Les sénateurs proposent qu'ils devront choisir de transmettre un nom unique.

Cas des frères et sœurs nés avant et après la loi. Pour préserver l'unité de la fratrie, il est nécessaire que la loi puisse s'appliquer aux frères et sœurs nés avant ceux qui bénéficieront des nouvelles dispositions. En conséquence, l'adjonction du nom du parent n'ayant pas transmis le sien est possible. Le consentement de l'enfant est requis s'il a plus de treize ans.

Les sénateurs répondent ainsi en partie aux critiques faites au texte. Ils maintiennent la possibilité d'un triple choix. Ils maintiennent une différence entre enfants légitimes et enfants naturels au regard de l'attribution du nom. Il reste à savoir si le Gouvernement amendera le texte en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Ä INFORMATIONS DIVERSES

Bibliothèque du CG54.5 : Nouveautés

ü Messancy – Généalogie par André HENNICO

4000 familles (1665-2002) recensées à Differt, Guerlange, Longeau, Messancy, Noedelange, Sélange, Turpange et partiellement Bébange.

ü Audiences du Tribunal de Longwy par Philippe ZIMMER – 1619-1732

ü Sièges et réductions (1552-1663) : Service départemental d'Archives de la Moselle

ü M. SIMONET a communiqué son arbre généalogique.

Les familles étudiées sont : PERIN – TRESSON – REMER – LEDOYEN – JACQUES – ANTOINE – LEPAGE – JEANJEAN – ALLARD – THOMAS – WILTGEN – FELTZ –

GOBERT – BALTHAZARD – DELINE – MOUTON – BERTRAND – CORNET – LANDROY –
KALMES – SCHRODER - FONDER – BRAY – DERLET – HIZETTE – GENIN.

Aujourd'hui deuxième floréal l'an six de la République une et indivisible à onze heures du matin, par devant moy Jean François Josset adjoint municipal de la commune de Dombras, élu le dix germinal de l'an cinq pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la maison commune de Dombras le citoyen Jean François Léonard, juge de paix du canton de Saint-Laurent, municipalité du dit Saint-Laurent y demeurant, laquelle assisté du citoyen Jean François Joffin, cultivateur âgé de quarante quatre ans et du citoyen François Joffin leuel aussi cultivateur âgé de septante six ans domiciliés tous les deux dans la commune de Dombras, tous les deux dans le département de la Meuse, lesquelles ont déclaré à moi Jean François Léonard qu'ayant été instruit qu'un homme était mort dans la campagne du dit Dombras lieu-dit à Rouvroy, je me suis transporté sur le lieu et y avait rédigé le procès-verbal dont teneur suit.

L'an six de la République française une et indivisible le deux floréal les dix heures du matin, nous Jean François Léonard, juge de paix du canton de Saint-Laurent ayant été requis nous sommes transportés à Dombras où étant arrivé sommes allé au lieu-dit appelé communément Rouvroy, assisté des citoyens Joseph Demrolle et Jean Pierre nos assesseurs demeurant en la commune de Dombras avons trouvé un cadavre masculin gisant par terre qui nous a été déclaré celui de Jean Bernard Joffin, en son vivant cultivateur au dit Dombras, décédé hier vers les onze heures du matin laquelle était habillé d'une blouse de toile, une veste et un gilet de bouraquand, des culotte ydem avec des bas de laine et des guettes de toile, une paire de soullier avec des boucle de cuivre, un bonet de baraquand et une chemise de toile ordinaire n'ayant rien dans ces poches qu'un mouchoir. Au même instant est survenu sur notre invitation le citoyen Joseph Nicolas Collin, officier de santé demeurant à Merle, lequel après visite faite et exament du dit cadavre, nous a dit et rapporté qu'il était mort d'une paralizi général qui l'avait fait périr à l'instant et le citoyen Joseph Nicolas Collin signé avec nous et assesseurs susdit Collin, officier de santé, Léonard Joseph Demrolle Jean-Pierre Jean François Joffin, fils du dit défunt, âgé de quarante quatre ans a déclaré que ledit deffunt son père étant accidentellement et subitement qu'il ne se plains aucunement dans un mal que tenant la charue il seulement dit arrête je suis fort mal et au même instant il est mort lecture a lui fait de sa déclaration a dit qu'elle contient vérité y a persisté et a signé JF Joffin Léonard Jean Pierre Joseph Demrolle, Pierre Toussain,

neveux de Nicolas Toussain, âgé de dix ans demeurant à Dombras a délaré que lui étant à la charue avec le dit défunt ce dernier tenant la dite charue est mort subitement sans sette apparence qu'il était malade auparavant lecture a lui fait de la déclaration a dit quelle contient vérité y a persisté et a déclaré ne savoir écrire ni signé Léonard Jean Pierre Joseph Demrolle Jean Guillaume garçon majeur demeurant à Dombras âgé de trente deux ans laquelle a déclaré que lui étant à hersé l'héritage du citoyen deffunt il a vu tombé et au même instant mourire subitement sans sette apparence qu'il aye été malade lecture a lui fait de la déclaration a dit quelle contient vérité y a persisté et a signé JeanGuillaume Léonard Joseph Demrolle Jean Pierre. C'est fait nous avons apposé notre seaux de cire rouge sur le front du dit cadavre et ensuite lavons laissé en la possession du citoyen Jean François Joffin son fils qui s'en est chargé pour le faire inhumé suivant lusage et a le dit signé avec nous nos assesseurs et notre greffier JF Joffin Jean Pierre Joseph Demrolle Léonard dont et de tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoire à ce que de raison que nous avons signés audit Dombras les jours et ans ci devant dit après lecture faite Léonard Jean Pierre Joseph Demrolle et JB Daussage greffier d'après la lecture du procès-verbal que Jean François Joffin et François Joffin leuel ont déclarés être conformé à la vérité et à la représentation qui m'a été faite du cadavre qui est désigné, j'ai rédigé en vertuts des pouvoirs qui me sont délégué le présents acte que Jean François Léonard juge de paix du canton de Saint Laurent Jean François Joffin et François Joffin leuel ont signés avec moy fait en la maison commune de Dombras le jour moy et an ci devant dit.

À Informations sur les recherches concernant les militaires

Le **SHAT** (*Service Historique de l'Armée de Terre, Ministère de la défense à Vincennes*) ne détient pas les dossiers des militaires non officiers de la guerre 1914-1918, ni aucun instrument de recherches permettant leur identification. L'état des services (affectations, campagnes, blessures, actions d'éclat, citations, décorations) doit être recherché auprès des archives départementales du lieu de recrutement.

- **Militaires nés entre 1847 et 1907, classes 1867 à 1927** : archives départementales du lieu de résidence de l'intéressé lors de son incorporation (domicile à l'âge de 20 ans).

* pour les militaires recensés en Algérie : Centre des Archives d'Outre-mer
(29 chemin du moulin Detesta, 13090 AIX-EN-PROVENCE)

* pour les français recensés à l'étranger : Centre des archives diplomatiques
(17 rue de Casterneau, BP 1033, 44036 NANTES Cedex 01)

- **Militaires nés entre 1908 et 1948, classes 1928-1968** : Bureau Central d'Archives Administratives Militaires (caserne Bernadotte – 64023 PAU Cedex)

Un fichier alphabétique des morts pour la France des guerres de 1914-1918 et 1939-1945, est conservé par le Ministère de la Défense, Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (37 rue de Bellechasse, 75700 PARIS). Ce service peut préciser le département de recrutement, le régiment, les date et lieu de décès ou de disparition, le lieu d'inhumation.

- À partir de la classe 1969 : Bureau du service national dont dépend l'intéressé.

Légion étrangère

Suivant la date de fin des services :

- Avant 1909, SHAT, registres matricule, série 48Yc
- Après 1909, Commandement de la Légion étrangère, Bureau des anciens, BP 38, 13998 MARSEILLE ARMÉES.

DIVERS

Le Service historique de l'armée de terre détient exclusivement les archives de l'armée régulière française ; les services accomplis dans la garde nationale ou dans la garde nationale mobile (1870-1871) se retrouvent aux archives départementales.

La médaille de Sainte-Hélène fut instituée en 1857 par Napoléon III pour être décernée à tous les survivants des guerres de la Révolution et de l'Empire, français et étrangers. On ne peut retrouver la trace d'un titulaire que si le régiment dans lequel il a servi est connu.

Les zouaves pontificaux formaient un corps de volontaires au service du Pape, qui n'appartenait pas à l'armée française. Se renseigner auprès des Archives secrètes vaticanes, 00120 CITÉ DU VATICAN.

Concernant les Volontaires de l'Ouest en 1870-1871 (ex-zouaves pontificaux) : Association du général de Sonis, 28140 LOIGNY-LA-BATAILLE.

Les douaniers ne sont pas militaires. Se renseigner auprès du Centre de documentation historique du musée des douanes (BP 60, 33024 BORDEAUX Cedex).

Les cantinières, au même titre que d'autres fournisseurs, étaient des entrepreneurs privés autorisés à exercer leurs activités auprès des troupes. Elles n'étaient pas employées militaires, et n'apparaissent donc pas dans les effectifs.

Les infirmières et ambulancières pendant la guerre 1914-1918, n'étaient pas militaires. Se renseigner auprès du Centre des archives de la Croix-Rouge, 19, rue de la Paix, 1202 GENEVE, SUISSE.

Le Service historique de l'armée de terre n'effectue pas de recherches par correspondance. Les recherches doivent être entreprises personnellement à Vincennes ou par l'intermédiaire d'un représentant.

GUIDE SOMMAIRE DES RECHERCHES CONCERNANT LES MILITAIRES

Conformément aux dispositions de la loi sur les archives du 3 janvier 1979, un dossier de personnel n'est **communicable que 120 ans après la naissance de l'intéressé.**

Il n'existe pas de fichier alphabétique général des militaires ayant servi dans l'armée française. Sans un minimum de renseignements précis (nom, prénom, date et lieu de naissance, régiment, grade...) le chercheur s'expose à une démarche et, le cas échéant, à des frais inutiles.

1. OFFICIERS GÉNÉRAUX

Cinq séries chronologiques, plus une pour les officiers généraux assimilés.

Ce n'est à partir du milieu du 18^{ème} siècle qu'apparaissent des dossiers individuels.

Usuels :

Chronologie historique-militaire de M. Pinard, notices biographiques des origines à 1762.

Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814).

2. OFFICIERS

- À partir de 1705, revues d'inspection classées par régiment (série Xb infanterie, Xc cavalerie),
- En 1715, contrôles collectifs par grade et par régiment (renseignements très succincts : nom, grade),
- À partir de 1762, contrôles par régiment,
- À partir de 1740, dossiers de demandes de grâces, classés alphabétiquement, mais comportant de nombreuses lacunes ; état-civil rarement précisé,
L'indication du régiment dans lequel l'officier a servi est souvent indispensable
- De 1779 à 1790, série de pensions sur le trésor royal, répertoire alphabétique,
- De 1791 à 1848, dossiers au sens actuel du terme ; classement alphabétique,
- À partir de 1801, le même personnage peut avoir également un dossier de pension,
- De 1848 à 1968, plusieurs séries de pensions puis séries numériques.

Les dossiers des officiers (active ou réserve) rayés des cadres après 1968 sont conservés par le BCAAM de Pau.

NOTA : 1) Les renseignements sur les officiers qui ont quitté le service entre 1792 et 1798, se trouvent souvent aux Archives nationales, dossiers des comités militaires (séries AFII et AFIII).

2) Les dossiers de pensions et les dossiers postérieurs à 1848 sont classés selon la date de fin des services. C'est donc ce renseignement qui permet une identification rapide.

Troupes des colonies

Officiers et soldats au 18^{ème} siècle : archives conservées par le Centre des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (registres D 2C, dossiers E colonies et EE).

3. SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

La trace d'un sous-officier ou soldat peut être retrouvée à Vincennes, à partir de 1716 et jusqu'à 1875 environ, uniquement si le régiment dans lequel il a servi est connu (à l'exception des militaires pensionnés de 1801 à 1914).

Les "contrôles" de militaires du rang ne commencent qu'à partir de 1716. Il est donc impossible de reconstituer la carrière militaire d'une personne qui aurait servi avant cette date.

Jusqu'en 1786, les contrôles sont dépourvus de tables alphabétiques. Pour retrouver facilement un militaire, il est préférable de connaître sa compagnie (le nom de son capitaine).

Après 1786, une table alphabétique est placée à la fin de chaque volume.

La série R des archives départementales permet, éventuellement, à partir des registres du recrutement, de connaître le régiment et la date d'incorporation d'un conscrit.

Cette série existe avec des lacunes (variables selon les départements) depuis 1793 environ.

La série de contrôles postérieure à 1875 n'a pas été conservée : on ne dispose dès lors que des registres du recrutement détenus par les archives départementales.

~ EN BREF

État-civil des français d'Algérie pendant la période de souveraineté 1830-1962

Le service central de l'état-civil des français de l'Étranger à NANTES estime le nombre d'actes, dressés par la France en Algérie entre 1830 et 1962, entre 4,5 et 5 millions. La totalité de ces documents originaux sont restés en Algérie. La récupération des deux tiers de ceux-ci s'est essentiellement faite sous forme de microfilms, détenus par le service central de l'état-civil et par le CAOM à AIX (dans une part plus réduite). Des tractations sont actuellement en cours, en vue de la récupération du tiers des actes manquants.

Une vaste opération de numérisation des microfilms, détenus par le CAOM, a commencé début 2003 avec aussi :

- Indexation de la vue avec l'armée, la commune, le type de registre
- Indexation des actes aux noms, prénoms, type d'actes (naissance, mariage, décès).

L'ensemble des actes centenaires sera mis sur Internet le 30 juin 2004.

Si l'ensemble des actes de l'état-civil est récupéré, les généalogistes qui ont des recherches à faire dans ce pays pendant la colonisation française, auront plus de chance pour remonter leur généalogie, souvent bloquée pour cause d'actes manquants.